



Utilisation de « Mon Espace Famille.fr »

Table des matières

1.	Créer un compte	. 2
	Étape 1.1 : Connectez-vous au portail de réservations	. 2
	Étape 1.2 : Création du compte	. 3
	Étape 1.3 : Quelques remarques	. 4
2.	Réservations	. 5
	Étape 2.1 : Vue Période	. 5
	Étape 2.2 : Vue Agenda	. 6
	Étape 2.3 : Quelques remarques	. 7
3.	Actualités & Demandes	. 7
4.	Réserver les services périscolaires sur une période définie	. 9





1. Créer un compte

Étape 1.1 : Connectez-vous au portail de réservations

Vous recevez un mail de la part de « monespacefamille.fr » : ne-pas-repondre@monespacefamille.fr

Adhésion à un service sur monespacefamille.fr Boîte de réception x



Bonjour TEST Prenom,

Nous vous informons que vous pourrez dorénavant utiliser le service monespacefamille.fr, pour les services de la collectivité SAINT MARTIN SR LE PRE, afin de réaliser vos démarches. Pour cela, rendez-vous sur https://pl.jvsonline.fr/EspaceFamille/accueil/createAccount? activationCode=AG9NWTKDKZ&email=laura.pinho@mairie-saintmartinsurlepre.fr

Pour toutes questions, merci de nous contacter au **03.26.68.16.23** ou par mail à <u>mairie@mairie-saintmartinsurlepre.fr</u>.

SAINT MARTIN SR LE PRE 03.26.68.16.23

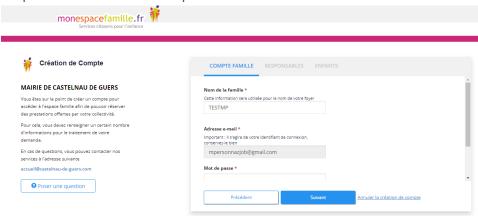
A réception du mail envoyé par mon espacefamille.fr, cliquez sur le lien du mail de ce type :

 $\underline{https://pl.jvsonline.fr/EspaceFamille/accueil/createAccount?activationCode=AG9NWTKDKZ\&email=TEST.prenom@mairie-saintmartinsurlepre.fr}$





Étape 1.2 : Création du compte



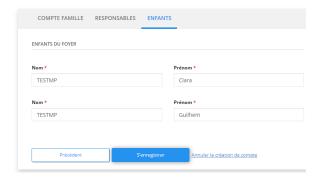
Vérifiez votre nom de famille et votre adresse e-mail, saisissez un mot de passe et confirmez-le. Puis faites suivant.



Vérifiez toutes les informations concernant les responsables des enfants. Puis faites suivant.

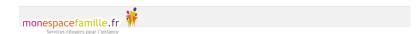


Vérifiez les informations concernant vos enfants et cliquez sur « S'enregistrer ».











Vous n'avez plus qu'à cliquer sur Accéder à mon espace famille.

Étape 1.3 : Quelques remarques

- Utilisez une adresse mail active et dont vous connaissez le mot de passe ;
- Si vous ne recevez pas de mail de mon espace famille, pensez à vérifier vos spams.



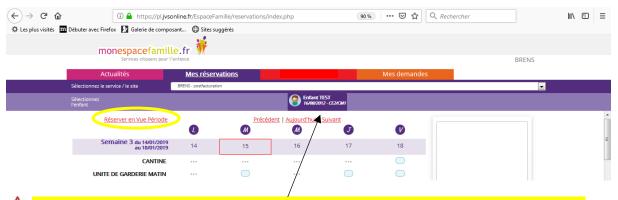


2. Réservations

Cliquez sur « Mes réservations » pour accéder à vos réservations

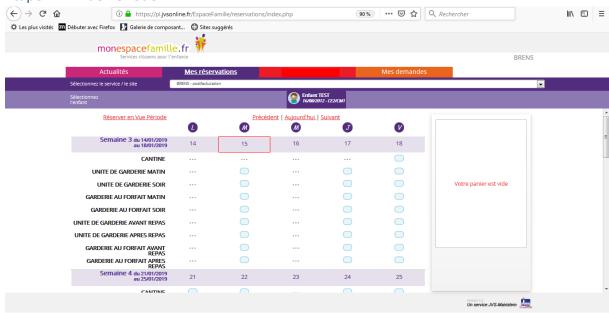


Vous êtes, par défaut, en mode « Vue Période ». Vous pouvez choisir le mode « Vue Agenda » pour effectuer des réservations par période de plusieurs jours, semaines ou mois.



Vous devez effectuer une réservation pour chaque enfant! Si plusieurs de vos enfants sont inscrits, choisissez l'enfant concerné.

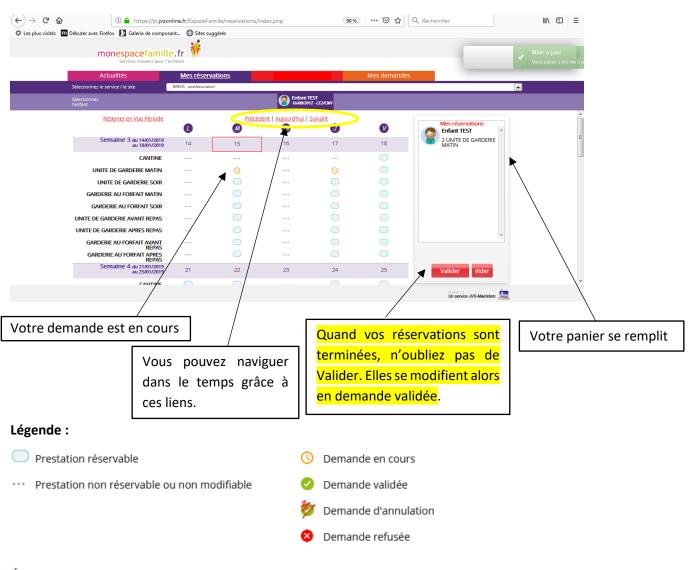
Étape 2.1 : Vue Période



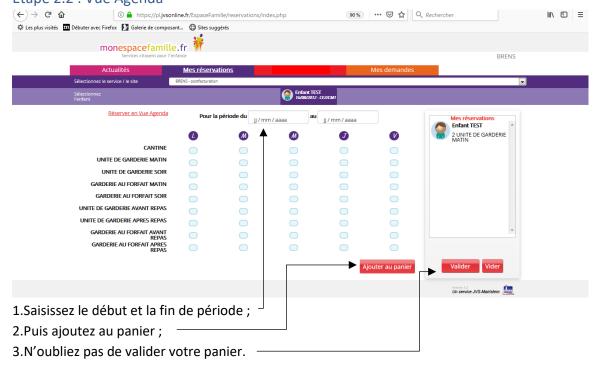
Cliquez sur les prestations pour réserver les dates et jours choisis.















Étape 2.3 : Quelques remarques

- Ne pas oublier de sélectionner l'enfant concerné.
- Vous ne pouvez pas réserver des prestations hors des créneaux de temps prévu dans le règlement.
- Vous pouvez annuler vos demandes préalablement validées dans les créneaux de temps prévus dans le règlement, mais de la même façon vous ne pouvez-pas dé-réserver hors des périodes définies par votre collectivité.
- En aucun cas, la mairie effectuera les réservations des services périscolaires à la place des parents.

Produits	Délai de réservation	Délai de dé-réservation
Cantine	Avant le jeudi 10h de la semaine précédente	La veille avant 10h pour le mardi, jeudi, vendredi Le vendredi avant 10h pour le lundi
Garderie du matin 7h45 – 8h30	La veille avant 14h00	La veille avant 14h00
Garderie du soir 16h15 – 17h15 17h15 – 18h15	La veille avant 23h00	La veille avant 23h00
Etude surveillée du lundi et jeudi de 16h15 à 17h15	La veille avant 23h00	La veille avant 23h00
Garderie du mercredi	Le jeudi précédent avant 10h	Le lundi précédent avant 10h
Centre aéré	Contacter Jean-François GAUTHIER: 06.75.12.08.54 ou animjeunes51520@free.fr (au plus tard 3 semaines avant le début du centre)	Aucune désinscription possible

Rappel du règlement des services périscolaires :

- Une surtaxe de 10 euros sera facturée par enfant à chaque retard (présence au-delà de 18h15)
- Tout enfant encore à l'école à 16h15 sera conduit à la garderie et l'heure sera facturée au tarif de 2,50 € de l'heure.
- Le seul motif d'absence justifiée est la maladie de l'enfant. Le remboursement des repas s'effectuera à partir du 2ème jour d'absence et sera déduit de votre prochaine facture. La mairie doit être informée dès le premier jour d'arrêt maladie de l'enfant (le repas du premier jour restant dû), un certificat médical doit être impérativement remis au secrétariat de Mairie

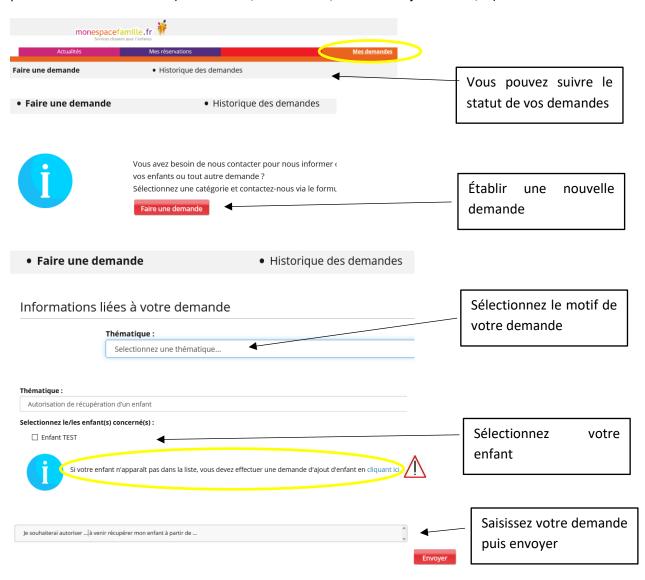
3. Actualités & Demandes

Mes actualités, cet onglet permet à votre collectivité de vous communiquer les différentes informations concernant le périscolaire de vos enfants.





Mes demandes, cet outil vous permet de communiquer avec votre collectivité concernant le périscolaire de vos enfants (réservations, facturations, absences et justificatifs, ...)







4. Réserver les services périscolaires sur une période définie

Pour les parents qui ont le même planning toute l'année et pour qui les inscriptions ne changent jamais, vous pouvez commander une semaine type qui s'applique sur toute l'année scolaire ou selon la période sélectionnée.

Pour cela il suffit de cliquer sur RESERVER EN VUE PERIODE

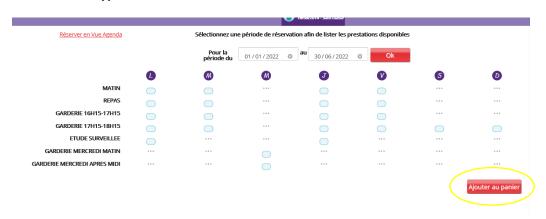


Indiquer la période :

Sélectionnez une période de réservation afin de lister les prestations disponibles



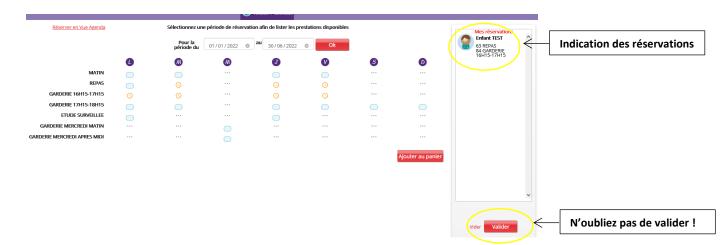
Une semaine type s'ouvre :



- Paramétrer une semaine
- Cliquer sur « Ajouter au panier »







Enfin cliquer sur « Valider »

Votre semaine sera appliquée selon la période indiquée